

**Ecole Primaire Publique
Cherbuét**

**21 traverse des Ecoliers
42 120 St-Vincent de Boisset
Tel : 04 77 62 02 21**

Procès verbal du Conseil d'école du 20 octobre 2022

Membres présents :

- **Enseignantes** : Nathalie Palluet, Karine Digat, Myriam Culty, Céline Chabance, Laury Chergui
- **Municipalité** : Karine Mathey (1^{ère} adjointe – vie scolaire),
+ Sophie Vachot (conseillère municipale)
- **Déléguées de parents d'élèves** : Quentin Barraud, Anne-Catherine Billet Thomas, Pauline Travard et Fanny Guillermin

Membres excusés :

- M. Daval, maire (remplacé par Mme Vachot)
- Mme Mestre, Inspectrice de l'Education Nationale (circonscription de Roanne Est)
- M. Denis, DDEN
- M. Peloux, enseignant remplaçant rattaché à notre école

1. Point sur la rentrée

- **Effectifs** : L'effectif global est de 110 élèves.

→ en maternelle : (37 élèves)	▪ 12 PS	▪ 16 MS	▪ 9 GS		
→ en élémentaire : (72 élèves)	▪ 15 CP	▪ 13 CE1	▪ 14 CE2	▪ 14 CM1	▪ 17 CM2

→ L'effectif est stable par rapport à l'an dernier.

▪ Répartitions des élèves et des niveaux

Il y a 4 classes :

- Karine Digat a 28 élèves de PS – MS
- Myriam Culty a 24 élèves de GS – CP
- Nathalie Palluet a 27 élèves de CE1 – CE2.
- Céline Chabance et Laury Chergui ont 31 élèves de CM1 - CM2.

- Toutes les classes comptent deux niveaux.
- Aucun niveau n'est partagé entre deux classes.
- La classe de CM1-CM2 a 2 enseignantes : Céline Chabance est déchargée à ¼ de temps pour du travail administratif lié à la fonction de directrice : Laury Chergui prend en charge sa classe chaque jeudi.
- Un autre enseignant est rattaché administrativement à notre école : il s'agit de Philippe Peloux qui assure des remplacements dans le secteur roannais.
- Nadine Feugère, employée communale, occupe la fonction d'ATSEM. Son rôle est d'aider les enseignantes des classes de maternelle et donc de contribuer au bon déroulement des activités scolaires.
- Depuis cette rentrée scolaire, Perrine Bucco fait également fonction d'ATSEM chaque matin pour permettre à tous les élèves de maternelle de bénéficier de la présence d'un adulte supplémentaire en classe.

▪ **Elections de parents d'élèves**

▪ Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2022 entre 12h20 et 16h20. Chacun des parents pouvant voter, il y a eu 88 votants sur les 155 personnes inscrites sur la liste électorale. Le taux de participation est d'environ 56.77 % (en légère hausse par rapport à 2022 – 54.8 %). Les votes ont presque exclusivement été effectués par correspondance.

Afin d'assurer la transparence du dispositif, la directrice ne doit pas être seule pour dépouiller les votes, même lorsqu'une seule liste se présente. C'est un point qui a été souligné lors de la réunion de la commission électorale. Lors des opérations de dépouillement, la directrice a été aidée par Mme Otro et Mme Palluet qui se sont rendues disponibles pour l'occasion et dont la présence a été très appréciée.

- 8 candidats se sont présentés.
- Les représentants élus sont donc:

Titulaires :

- Quentin BARRAUD (PS-MS)
- Anne-Catherine BILLET THOMAS (GS-CP)
- Pauline TRAVARD (CE1-CE2)
- Fanny GUILLERMIN (CM1-CM2)

Suppléantes :

- Sara BECOT (PS-MS)
- Gabrielle BOTHIER (GS-CP)
- Rebecca OTRO (CE1-CE2)
- Caroline MILLET (CM1-CM2)

→ Les coordonnées téléphoniques et les courriels des délégués ont été communiqués à l'ensemble des parents d'élèves afin de faciliter les échanges.

Les parents élus peuvent ainsi transmettre les questions éventuelles qui seront débattues lors des réunions du Conseil d'Ecole. En effet, il est important que ces

questions soient transmises à l'équipe enseignante avant le conseil d'école afin qu'elles soient intégrées à l'ordre du jour.

Les déléguées ont la possibilité de communiquer avec l'ensemble des parents en transmettant des mots qui passeront par les cartables des enfants (appel aux questions avant les conseils d'école).

▪ **Calendrier scolaire 2022-2023** (calendrier national zone A)

La durée de la semaine scolaire est fixée à 24 heures hebdomadaires et elle est inscrite dans un calendrier national.

Voici les dates des vacances de l'année scolaire 2021-2022 :

Rentrée des élèves → jeudi 1^{er} septembre 2022

Vacances d'Automne : → du vendredi 21 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022

Vacances de Noël : → du vendredi 16 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023

Vacances d'Hiver : → du vendredi 3 février 2023 au lundi 20 février 2023

Vacances de Printemps : → du vendredi 7 avril 2023 au lundi 24 avril 2023

Vacances d'Été : → vendredi 7 juillet 2023

Le départ en vacances a lieu après la classe du jour indiqué.

La reprise a lieu le matin du jour indiqué.



Pont de l'Ascension → Les élèves n'auront pas classe le vendredi 19 mai 2023.

2. Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur est élaboré sur la base du règlement départemental des écoles (consultable sur le site de la Direction Académique de la Loire : <https://www.ac-lyon.fr/loire-directeurs-d-ecole-121938> . Il a pour but de fixer les règles nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Le règlement de l'année précédente a été repris avec de légères modifications :

- Partie 5, p.4 concernant la **santé** des élèves : ajout d'un paragraphe concernant la mise en œuvre des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les élèves dont la santé nécessite la prise de traitements à l'école (allergies, asthme...) :

« Les modalités de scolarisation de ces enfants et les adaptations nécessaires (aménagement d'horaires, dispenses de certaines activités, organisation des actions de soins, etc.) seront définies dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) rédigé en concertation avec le médecin de l'Education nationale.

Ce PAI est valable pour toute la scolarité primaire mais il doit être vérifié chaque année par les parents (et il peut être modifié si besoin). »

- Partie 5, p.4 concernant les **interdictions et précautions particulières** : suppression d'un paragraphe (relatif à la crise sanitaire) qui n'est plus d'actualité.
~~"En raison de la crise sanitaire (épidémie de Covid 19), depuis la rentrée de septembre 2020 jusqu'à nouvel ordre, les parents ne doivent pas pénétrer dans l'enceinte scolaire, sauf s'ils y ont été invités par l'équipe enseignante (prise de rendez-vous individuel par exemple)."~~

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité. Il sera :

- présenté dans le panneau d'affichage de l'école
- disponible sur le site de la mairie de St-Vincent de Boisset
- envoyé par courriel aux différents membres du conseil d'école, ainsi qu'aux parents d'élèves.

3. Présentation du PPMS

Le Plan Particulier de Mise en Sureté a pour but de déterminer la conduite à suivre en cas de risques majeurs.

Trois exercices de sécurité ont lieu au cours de l'année scolaire.

Le 1^{er} exercice a eu lieu le jeudi 6 octobre 2022. Il s'agissait d'un **exercice d'évacuation** (incendie).

Les enseignantes de CE et CM font remonter une question soulevée par leurs élèves concernant l'issue de secours (porte de communication entre les deux classes mitoyennes). Si le feu se déclare dans le couloir face aux entrées de ces classes, l'issue de secours ne sera d'aucune utilité puisque les deux salles ont des portes très proches l'une de l'autre (l'issue de secours des CE nécessite de passer par la classe de CM et vice versa). Les enseignantes demandent à la municipalité de réfléchir à la possibilité d'installer a minima un extincteur dans ces classes.

Un **exercice attentat-intrusion** a également été organisé le jeudi 20 octobre 2022. Cet exercice est directement lié à la menace terroriste et il s'inscrit dans le cadre du plan vigipirate en vigueur dans les écoles. Les enseignantes et les élèves ont été informés en amont de l'organisation de cet exercice.

Il a été demandé aux élèves d'observer le plus grand silence pendant 2 à 3 minutes (dans la classe en CE et CM ou dans le dortoir pour les PS-MS et GS-CP)

Le dernier exercice de l'année aura lieu le 15 décembre 2022. Il s'agit d'un **exercice de confinement**. Les élèves doivent apprendre à réagir en cas de dégagement de gaz toxiques (explosion d'un camion transportant des matières dangereuses, par exemple...). Cet exercice sera probablement organisé pendant un temps de récréation afin d'apprendre aux élèves à réagir à un signal sonore spécifique (cloche) et à entrer rapidement dans l'enceinte scolaire, sans chahut.

Comme chaque année, le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat-intrusion sont signés par M. le Maire et par la directrice de l'école.

4. Dispositifs d'aide aux élèves en difficulté

▪ Mise en place des Activités Pédagogiques Complémentaires.

Conformément aux directives du ministre de l'Education Nationale, les Activités Pédagogiques Complémentaires sont consacrées aux apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui).

La lecture occupe une place centrale dans ces activités, afin de permettre aux élèves de construire un parcours de lecteur autonome.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires s'adresseront particulièrement aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

A l'école de Saint-Vincent de Boisset, ces activités sont proposées par les enseignantes à partir de 16h15 et jusqu'à 17h ou 17h15.

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées dans l'année par les enseignants :

	période 1	période 2	période 3	période 4	période 5
Nathalie Palluet (temps complet) 36 h	1 séance hebdomadaire d'1h d'APC chaque lundi auprès des élèves de CE1 ou CE2				
Myriam Culty (temps complet) 36 h	1 séance hebdomadaire d'1h d'APC chaque mardi auprès des élèves de GS ou de CP				
Karine Digat (temps complet) 36 h	1 séance hebdomadaire d'1h d'APC chaque mardi auprès des élèves de CE ou de maternelle				
Laury Chergui (1/4 temps partiel) : 9h (= 12 x 45 min)	1 séance hebdomadaire de 45 min d'APC chaque lundi auprès des élèves de CM				

Pour information, les directeurs d'école bénéficient désormais d'une décharge complète des heures d'APC. Céline Chabance n'est donc plus tenue de conduire des séances. Exceptionnellement cette année, elle prendra probablement en charge des élèves de CM lors des périodes 3 et 4.

▪ Stages de réussite.

Il s'agit pour les élèves en difficulté de suivre un (des) stage(s) de remise à niveau d'une durée de 15 heures lors des vacances scolaires.

Cet accompagnement est basé sur le volontariat des familles d'élèves préalablement repérés par les enseignants de CP, CE ou CM.

Ce dispositif, mis en place lors des précédentes années scolaires, est reconduit.

5. Projets, sorties, activités spécifiques programmés

- ***Piscine***

Les élèves de GS-CP et de CM1-CM2 bénéficieront d'un module de natation au Nauticum (Roanne), du lundi 22 mai au jeudi 22 juin inclus.

Les 9 séances sont planifiées les lundis et jeudis, dans la matinée.

Ces séances de natation sont intégralement financées par Roanne Agglomération (entrées à la piscine et trajets en bus)

- ***Gymnase***

Les enseignantes prévoient d'emmener leurs élèves au gymnase en janvier-février. Les séances sont prévues les jeudis matin (du 5 janvier au 2 mars inclus).

Les élèves de PS-MS et GS-CP utiliseront le dojo pour de la lutte.

Les élèves de CE et CM utiliseront la grande salle pour du badminton.

Les enseignantes remercient la municipalité pour le financement des frais de transport (assez onéreux puisque le bus sera mis à disposition pour les GS-CP et CM en début de matinée puis pour les PS-MS et CE en fin de matinée).

- ***Randonnée***

Un projet randonnée sera proposé aux élèves de CE et CM pendant la période hivernale (chaque lundi de janvier, février et mars). Les enseignantes solliciteront les parents pour accompagner.

- ***Projet « Exploir@acteurs »***

Les enseignantes de CE et CM ont inscrit leur classe au projet exploir@acteurs en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement (*ExpLoire@cteurs est un outil gratuit aux services des programmes scolaires alliant découverte du territoire et du fleuve, investigations en classe, partage entre classes et sortie de terrain*).

Ce projet est financé par la Région. Il ne débutera qu'à partir de janvier 2023.

- ***Projet « Graines de Sons »***

Un intervenant du Conservatoire proposera une dizaine de séances de chant choral à destination des classes de GS-CP, CE et CM pendant les périodes 3 et 4. Le financement du projet sera intégralement pris en charge par Roannais Agglomération.

Une restitution sera proposée sous la forme d'un concert auquel les familles seront conviées. Les enseignantes demandent à la municipalité s'il sera possible d'utiliser la Grange pour cette représentation. Pour l'instant la date du concert n'a été définie mais ce sera probablement un mardi soir.

Une rencontre avec l'intervenant est programmée au retour des vacances d'automne pour définir les objectifs du projet et ses modalités de mise en œuvre.

Malheureusement, les élèves de PS-MS ne pourront pas bénéficier de ces interventions. En effet, le Conservatoire manque actuellement de moyens humains et ne peut pas étendre son action aux élèves de maternelle.

Les représentants de parents d'élèves suggèrent à Mme Digat de chercher un musicien qui pourrait proposer un contenu complémentaire à sa classe. Le coût de ces interventions serait pris en charge par le Sou des écoles (sous réserve des possibilités de financement de l'association).

- ***Spectacles musicaux proposés par les RMR***

L'association Rencontres Musicales en Roannais (RMR) a pour but de développer la culture artistique et tout spécialement l'initiation musicale, à travers le spectacle musical vivant et les animations musicales à l'école.

La programmation des RMR est toujours de grande qualité. Cette année, les enseignantes ont inscrit leurs classes respectives à 3 spectacles :

- Le 8 décembre 2022, au théâtre de Roanne, les CM assisteront au spectacle « Oum Pa Pa ». Il s'agit d'un concert proposé par l'ensemble D'CYBÈLES, un quatuor de musiciennes (flûtes traversières, violon alto et accordéon) qui joueront des airs connus de musique classique de manière fantaisiste et humoristique.
- Le 16 mars 2023, au théâtre de Roanne, les CE assisteront au spectacle « Perséphone ou le premier hiver ». Ce spectacle est présenté par la Compagnie Girouette. Plusieurs arts iront à la rencontre de ce mythe grec : conte, musique, dessin...
- Le 6 avril, à la salle Pierre Hénon (Mably), les élèves de maternelle et CP assisteront au spectacle « Petit Poilu ». Il s'agit d'un BD-concert proposé par deux musiciens multi-instrumentistes (Stéphane Arbon et Christophe Bardon). La BD sera montrée sur grand écran sous la forme d'un film mis en musique.

- ***Sortie à St-Etienne pour les CE et CM***

Un projet de sortie à St-Etienne est prévu pour la fin d'année.

En fonction des possibilités de financement du Sou des Ecoles, les élèves se rendront probablement au Planétarium pour assister à une projection et à une animation commentée. Ils devraient également bénéficier d'une animation au parc de Montaud sur le cerf-volant (découverte, réalisation et manipulation de l'objet).

Ces découvertes permettront de donner du sens aux apprentissages en sciences (le système solaire, l'air, la météorologie et la réalisation d'un objet technique).

- ***Sortie à définir pour les PS-MS et les GS-CP***

En lien avec leur projet sur les enfants du monde et sur la découverte des différentes cultures, les enseignantes sont actuellement à la recherche d'un projet. Elles en parleront davantage lors du 2^{ème} conseil d'école.

- ***Visite de l'imprimerie Chirat pour les élèves de CM***

Si le financement de cette sortie est possible, les CM découvriront le monde de l'entreprise à travers la visite de l'imprimerie. Cette visite serait proposée gratuitement

par M. Chirat. Malheureusement, les frais de transport sont très onéreux. Le projet est donc repoussé au printemps, sous réserve que les recettes du Sou des Ecoles soient suffisantes suite aux différentes manifestations de l'année (marche, marché de Noël).

⇒ La directrice rappelle que la majorité des sorties scolaires occasionnent des frais et ne pourraient avoir lieu sans le soutien financier essentiel du Sou des Ecoles.

- ***Nettoyage de printemps***

Il s'agit d'une action de sensibilisation au respect de la nature (ramassage de déchets) qui a lieu chaque année. Elle sera vraisemblablement organisée le lundi 15 mai. Cette action est complétée par un travail en classe sur le recyclage des déchets.

- ***Bibliothèque***

Depuis le 11 octobre, les élèves de l'école fréquentent la bibliothèque le mardi matin. Ils sont accueillis toutes les deux semaines par Nicole Malzieu et par Annick Barnay pour choisir et emprunter un livre.

- ***Conseil Municipal d'Enfants***

Mardi 15 novembre 2022, les élèves de CE et de CM procéderont à l'élection de nouveaux conseillers municipaux parmi les camarades de CM1 qui auront présenté leur candidature. Le scrutin se déroulera en mairie.

Les conseillers sont élus pour un mandat de deux ans. Les élections ont désormais lieu chaque année afin que soient renouvelés systématiquement les conseillers qui sont partis au collège. Seuls les élèves de CM1 peuvent se présenter afin de pouvoir siéger pendant leurs 2 dernières années de scolarité primaire.

6. Actions de la mairie

- ✓ **Pérennisation du 2^{ème} poste d'Atsem à mi-temps**

Depuis octobre 2020, les classes de maternelle et CP bénéficient des services d'une seconde Atsem à mi-temps.

Ainsi, chaque matin, les élèves des classes de PS-MS et de GS-CP bénéficient de la présence de deux adultes dans la classe. Les conditions d'apprentissage en sont grandement améliorées et les enseignantes remercient vivement les élus.

Le contrat de Camille Muzel ayant pris fin en juillet 2022, c'est désormais Perrine Bucco qui assure cette fonction.

- ✓ **Demandes des enseignantes**

Les enseignantes ont rencontré Mme Mathey au mois de septembre pour faire le point sur différents besoins. Les enseignantes soulignent le rôle important joué par les élus et les agents techniques pour le bon fonctionnement de l'école.

Il est important que les familles aient conscience de l'implication de l'équipe municipale à travers les différentes demandes formulées par les maîtresses pour l'école. C'est en effet un réel partenariat sur lequel l'équipe pédagogique peut compter. Voici la liste des demandes qui ont été transmises par les enseignantes :

- installation de porte-documents en plastique sur le mur de classe de PS-MS
- déplacement de certains porte-manteaux en maternelle pour qu'ils soient plus espacés et plus fonctionnels
- réalisation de lignes de marquage dans la cour de maternelle
- installation d'un boîtier sécurisé avec code à côté de la porte d'entrée principale pour que les animateurs aient toujours une clé à disposition pour entrer et sortir de l'école tout en maintenant bien le bâtiment fermé à clé.
- installation d'un paillason brosse sous le préau du haut
- installation ou renouvellement du pack office sur les ordinateurs des enseignantes qui ne l'ont pas (maternelle-CP) ou dont la licence a expiré (CE)
- installation d'un robinet dans la cour des grands
- mise à disposition de deux kits de nettoyage d'urgence pour les classes (en cas d'enfant malade) avec bassine, gants, désinfectant, lingettes, sciure, pelle et balayette, sacs poubelle...

7. Questions diverses

✓ « A été proposée l'idée d'ajouter d'un 2^{ème} panneau de basket dans la cour du haut, ainsi que dans celle du bas »

- ⇒ Réponse écrite de M. Daval : « Il n'y a aucune opposition de la mairie pour mettre un second panneau de basket. Lors de l'aménagement initial de la cour de l'école, le choix avait été fait par l'équipe pédagogique pour conserver une zone de jeux autre que foot/basket. »
- ⇒ Les enseignantes de CE et CM confirment qu'elles ne souhaitent pas ajouter un 2^{ème} panneau de basket dans la cour du haut.
- ⇒ Les enseignantes de maternelle et CP avaient déjà exprimé le souhait de faire réinstaller l'ancien panneau de basket sur le mur qui a été rénové.
- ⇒ Mme Mathey précise aussi qu'elle n'est pas favorable à l'installation d'un 2^{ème} panneau dans la cour des grands pour laisser de la place à d'autres jeux pour les enfants qui ne souhaitent pas faire de sport. Le panneau de basket en maternelle sera remis car c'est un oubli de la part de la municipalité après les travaux.

✓ « *La mise en place de jeux pédagogiques sous formes d'automates / algorithmes programmables (robot). »*

⇒ La question intéresse les enseignantes qui étudieront la question. La question du financement se posera également. Cela pourrait être une idée d'achat du Sou des Ecoles pour Noël.

✓ « *Est-ce qu'il y a des séances de découverte ou initiation musicale et/ou solfège pour les enfants ? Si oui, sous quelles formes ? »*

⇒ Un projet de chant choral est prévu (voir point développé dans la partie 5).

En revanche, ce ne sera pas un projet reconduit chaque année (le Conservatoire reçoit probablement beaucoup de demandes et il est essentiel qu'il y ait un roulement parmi les écoles intéressées).

Par ailleurs, l'enseignement du solfège n'est pas prévu car il ne relève pas des programmes scolaires.

✓ « *L'utilisation de la salle polyvalente sportive pour l'EPS, et quelles activités peuvent être prévues dans celle-ci ? Si nécessaire, mise en place de casiers pour stocker le matériel sur place afin d'éviter le transport de celui-ci. »*

⇒ Oui, le gymnase sera utilisé (voir point développé dans la partie 5).

⇒ Réponse écrite de M. Daval : « Beaucoup d'activités sont possibles à la salle des sports dont j'ai déjà rappelé que je souhaitais son utilisation maximale par les enfants de l'école. Il n'y a par contre, à l'heure actuelle, aucune possibilité de stockage pour du matériel, cela peut se réfléchir à terme (en rappelant que le gymnase n'est pas communal mais intercommunal et que toute modification doit être validée par le syndicat qui le gère). La pause de casier n'est pas évidente vue le manque de place et les demandes déjà conséquentes des associations utilisatrices. »

⇒ Les enseignantes précisent que les activités envisagées cette année ne nécessitent pas l'installation de casiers. Il faudra néanmoins veiller à :

- mettre le chauffage en route en amont,
- confier une clé aux enseignantes pour toute la durée du module,
- installer les filets de badminton au moins la première fois (les élèves de CM devraient ensuite pouvoir les installer par la suite).

Mme Vachot se propose de venir installer les filets de badminton avec les élèves et les maitresses le 1^{er} jour pour qu'ils soient capables de le faire seuls ensuite

✓ *« Quelle est la position de la mairie quant à la cantine à 1€ pour les foyers éligibles ? »*

- ⇒ Réponse écrite de M. Daval : « La mairie n'a pour l'heure aucune position sur la cantine à 1€ puisqu'il n'y a jamais eu de demande dans ce sens (la population éligible à ce dispositif était jusqu'alors quasiment inexistante sur St Vincent). Nous ne sommes pas opposé à réfléchir à cette question, avec la SAC puisque c'est désormais l'association qui gère le restaurant scolaire. »
- ⇒ Réponse de Jimmy Vivier (pour la SAC) : même réponse que M. Daval. Si certaines familles sont en difficulté, ne pas hésiter à leur proposer de prendre contact avec lui pour étudier la question.

✓ *« La mise en place d'un voyage extra-scolaire de 2 jours + 1 nuit pour les CE/CM, duquel pourrait découler un projet pédagogique en amont et aval pour les élèves. L'organisation et le financement pourraient être pris en charge par les parents. »*

- ⇒ Cette demande a déjà été formulée par le passé. Les enseignantes précisent qu'elles n'y sont actuellement pas favorables pour les raisons suivantes :
- Un tel projet repose sur le bénévolat et la disponibilité des enseignantes. A l'heure actuelle, ces dernières ne souhaitent pas organiser de voyage avec nuitée(s) pour des raisons personnelles.
 - Un tel projet coûte très cher et il ne serait pas question de faire supporter intégralement le coût d'un tel projet aux familles. Il faudrait nécessairement s'appuyer sur le Sou des Ecoles et probablement faire le sacrifice des autres sorties de l'année : musée, théâtre, cinéma... autant de sorties culturelles qui ponctuent et enrichissent l'année scolaire.
 - Un tel projet impacterait probablement financièrement les autres classes qui subiraient le coût de ce voyage et dont les activités et sorties seraient nécessairement revues à la baisse.
- ⇒ Les représentants de parents d'élèves et Mme Mathey indiquent que le financement d'un tel projet peut être anticipé sur trois années, de manière à ne pas entraîner un surcoût trop important l'année du projet et à ne pas avoir d'impact sur les autres sorties et activités prévues.

Le sou des écoles pourrait organiser d'autres manifestations et/ou ventes pour pouvoir financer le projet de voyage scolaire. Le but de ce voyage organisé tous les trois ans serait de pouvoir en faire bénéficier les élèves de CE/CM au moins une fois avant de quitter l'école primaire. Les enseignantes seraient aussi par conséquent moins sollicitées.

Il a été convenu que le coût d'un projet avec nuitée serait étudié par l'équipe enseignante et présenté lors d'un prochain conseil d'école.

✓ « *Réflexion quant à la mise en place du goûter à 16h plutôt que 15h.* »

- ⇒ Les enseignantes ne déplaceront pas la récréation à 16h car ce n'est pas dans l'intérêt des apprentissages : les élèves ont besoin d'une coupure en milieu d'après-midi.
- ⇒ Jimmy Vivier (pour la SAC) indique qu'a priori il n'envisage pas de mettre en place un goûter sur le temps périscolaire. En effet, certains enfants qui repartent avant 16h45 n'auraient pas le temps de faire une activité. Toutefois, Jimmy n'est pas fermé à la discussion. Il peut échanger sur ce point avec les délégués de parents d'élèves ou avec les familles concernées.

✓ « *Mise en place d'une fête de l'école avec un thème et des costumes raccords au thème.* »

- ⇒ La question est reportée au 2^{ème} conseil d'école car elle a été transmise tardivement : les enseignantes et les animateurs n'ont engagé aucune réflexion à ce stade de l'année concernant la fête de l'école.

♦ **Prochains conseils d'école :** ⇒ lundi 30 janvier 2023 ⇒ mardi 13 juin 2023.

Mme Mathey demande s'il serait possible d'inviter la SAC (association en charge du périscolaire) au conseil d'école car certaines questions pourraient être débattues directement en réunion et aussi car ils font partie de l'école et du lien avec les enfants.

La directrice explique que les responsables de la SAC ne sont pas membres de droit du conseil d'école. Toutefois, ils pourront être invités (s'ils le souhaitent) lorsque des points abordés lors du conseil les concerneront. Ces points seront alors traités en début de conseil afin de pouvoir les libérer rapidement.